A de Molleville   FRL1
Sobra

MARINE ET COLONIES.

FONDS ACCORDÉS EN 1791.

SERVICE ORDINAIRE.

LE Département de la Marine est compris dans l'Etat général des dépenses publiques de 1791, adopté par Décret de l'Assemblée Nationale, du 18 Février, pour la somme de 40,500,000 liv. en 1789, pour ses dépenses ordinaires de la présente année, ci. . . . . 40,500,000 ₶ s d

Mais l'observation qui se trouve à la suite de cette article, avertit que cette somme ne comprend ni les 32 deniers d'augmentation de solde, accordés aux troupes de la Marine, par Décret du 8 Avril 1790, ni les augmentations de paye décrétées les 6 Juin et 16 Décembre 1790, en faveur des matelots et Officiers-mariniers. . . *Mémoire.*

En repartissant ces 40,500,000 l., d'après le projet de 1789, qui paroît avoir servi de base à cette fixation provisoire, il appartiendroit à la Marine . . . 30,000,000 ₶ et aux Colonies 10,500,000 l.

SAVOIR;

Amérique . . .	5,822,414 ₶	10,500,000
Isles de France et de Bourbon. .	4,538,368	
Inde.	139,218	

Somme pareille. . . 40,500,000

De cette part. 40,500,000

Compte rendu par le mi.. de la mar. le 31 octobre 1791. A

ʉ s d

Report. 40,500,000

L'Assemblée Nationale y a ajouté par un Décret du 14 Mars, pour le premier quartier 1791, des appointemens des Officiers des classes supprimées 30,000

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Expédition des Antilles.

Par un Décret du 11 Février 1791, l'Assemblée nationale a accordé pour l'expédition des Isles du Vent un fonds de 8,991,248

SAVOIR:

A LA MARINE,

Pour armemens de 5 vaisseaux, 11 frégates, et autres bâtimens . . . . . 4,914,312 ʉ

ET AUX COLONIES,

Pour transport et solde de troupes et appointemens des Commissaires conciliateurs. 4,076,936

Somme pareille. . . . . 8,2991,248 ʉ

De cette part 491,521,248

	#	ʃ	ϑ
Report.	491,521,248		

Expédition de deux frégates sous les ordres de M. d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de M. de la Peyrouse.

Cet armement a été autorisé par un Décret du 9 Février, et l'Assemblée Nationale y a affecté un million par un autre Décret du 9 Juin ci 1,000,000

Total des fonds décrétés. 50,521,248

Fonds consommés pendant les 9 premiers mois 1791.

Savoir:

SERVICE ORDINAIRE.

	#	ʃ	ϑ	#	ʃ	ϑ	#	ʃ	ϑ
Marine.				15,975,805	7	7			
Colonies - Amérique.	3,101,137	4	0						
Isles-de-France et de Bourbon . . .	224,791	1	2	3,330,449	1	10	19,306,254	9	5
Inde . . . . :	4,520	16	8						

(Non compris 15,175 liv. 1 s. de recette extraordinaire.)

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Expédition des Antilles.

	#	ʃ	ϑ	#	ʃ	ϑ
Marine.	3,040,479	17	4	5,583,365	9	7
Colonies-Amérique .	2,542,885	12	3			

Non compris 400,000 liv., fournies par le Département de la Guerre, à compte de la solde des Bataillons employés en Amérique.

De cette part. 24,889,619 19 0

	tt	s	d
Report.	24,889,619	19	0

Expédition de M. d'Entrecasteaux.

Marine	455,000		
Total des fonds consommés	25,344,619	19	

RÉSULTAT.

Fonds décrétés.	50,521,248	
Fonds consommés	25,344,619	19
Partant, restoit au 1er Octobre 1791, à la disposition du Ministre, sur les fonds décrétés	25,176,628	1

SAVOIR :

	tt	s	d
Sur les fonds accordés pour le service ordinaire, ci	21,223,745	10	7
Idem, pour l'expédition des Antilles, ci	3,407,882	10	5
Idem, pour celle de M. d'Entrecasteaux, ci	545,000		
Somme pareille .	25,176,628	1	

Nota. On peut évaluer par apperçu les paiemens qui seront faits pendant les trois derniers mois 1791, sur tous les services, à 12,000,000 liv, tout au plus. Ainsi, il pourra rester en Caisse au premier Janvier 1792, sur les fonds décrétés, au moins 13,000,000 liv.

OBSERVATIONS.

D'après un projet de dépenses, formé pour la présente année, et adressé à l'Assemblée Nationale par M. de Fleurieu, le 27 Février, il a été demandé pour le service ordinaire. . . . . 43,489,632 ₶

Et pour dépenses extraordinaires résultantes de la prolongation en 1791, des armemens ordonnés en 1790. . 7,844,999 } 51,334,631

Il n'a été décrété que. 40,500,000

Reste à obtenir 10,834,631

M. de Fleurieu avoit encore demandé en Janvier 1791 une somme de 1,884,237 liv. pour la dépense des armemens extraordinaires de 1790 pendant le mois de Décembre; mais M. Thevenard a déclaré, par une lettre du 16 Septembre dernier, qu'il n'insistoit point, quant à présent, sur cet objet, ni sur une augmentation de dépense de 313,540 liv. relative aux mêmes armemens, attendu le restant en caisse de 1,949,863 liv. sur les fonds qui y ont été affectés en 1790. *Mémoire.*

La lettre de M. Thévenard, du 16 Septembre, renouvelle la demande qu'il avoit faite le 16 Juin, d'une somme de 1,653,332 l. pour le remplacement des impositions qui n'ont pu être perçues à la Martinique et à Tabago, en 1790 et 1791, ci 1,653,3 3

Et celle de 525,398 liv. qu'il avoit également faite le 23 du même mois de Juin, pour l'arménent des deux frégates destinées à transporter des Commissaires et des trou-

De cette part. 1,653,332

	# s d
Report.	1,653,332
pes à Saint-Domingue et à Cayenne, et de deux autres frégates envoyées en Corse, en exécution du Décret du 18 dudit mois, l'une desquelles frégates a été depuis détachée pour transporter à Constantinople l'Ambassadeur d'Alger, ci	525,398
A ces différentes demandes, et par la même lettre du 16 Septembre, M. Thévenard en a ajouté une de 117,992 liv., pour la dépense occasionnée par le changement des pavillons, flâmes et guidons, ci . . .	117,992
Total des fonds qui restent à décréter . .	13,131,353

Enfin, M. Thévenard s'est reservé de solliciter un fonds pour les dépenses qui sont résultées, tant de la réparation et de l'armement des batteries, des rades et des signaux des côtes, que de l'expédition de divers petits bâtimens, et autres précautions de surveillance que les armemens des Puissances voisines ont rendu nécessaires depuis le 21 Juin, et de demander le remboursement de la perte qu'éprouve le Département de la Marine, sur l'achat des piastres qu'il a fallu faire passer dans les Colonies.

La Marine de l'État est composée, au premier Octobre 1791, de 246 Bâtimens tant à flot qu'en construction ;

SAVOIR :

	Vaisseaux					Frégates		Corvettes et Avisos.	Chaloupes canonnières.	Flutes et gabarres.
	de 118 canons.	de 110 canons.	de 80 canons.	de 74 canons	de 64 canons	de 36 canons.	de 32 canons.			
A Brest.	1	5	7	26	. . .	10	24	23	7	16
A Lorient.	. . . .	. . . .	. . .	10	. . .	1	5	. . . .	. . . .	. . . .
A Rochefort.	. . . .	. . . .	. . .	12	1	2	14	11	. . . .	10
A Toulon.	2	. . . .	3	19	. . .	7	15	13	. . . .	2
	3	5	10	67	1	20	58	47	7	28
	86					78				

246 bâtimens.

Lesquels se trouvent actuellement :

	de 118 canons.	de 110 canons.	de 80 canons.	de 74 canons	de 64 canons	de 36 canons.	de 32 canons.	Corvettes et Avisos.	Chaloupes canonnières.	Flutes et gabarres.
Désarmés dans les Ports	1	3	3	38	1	12	34	25	7	18
En construction { pour être terminés en 1791	. . . .	. . . .	1	5	. . .	1	1	. . . .	. . . .	2
En construction { pour être terminés en 1792	. . . .	. . . .	1	3	. . .	2	4	. . . .	. . . .	. . . .
Aux Antilles.	. . . .	. . . .	. . .	3	. . .	. . .	6	9	. . . .	. . . .
Dans les mers d'Asie.	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	3	2	. . . .	. . . .	1
Dans les mers du Levant.	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	1	. . .	6	. . . .	. . . .
Sur les côtes de France et de Corse.	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	. . .	1	2	. . . .	6
A la recherche de M. de la Peyrouse.	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	. . .	2	. . . .	. . . .	. . . .
Prêts à être expédiés des Ports	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	. . .	4	5	. . . .	1
Et en commission dans les Ports.	2	2	5	18	. . .	1	4	. . . .	. . . .	. . . .
	3	5	10	67	1	20	58	47	7	28

Total pareil. . . 246 bâtimens.

Compte rendu par le Ministre de la marine, le 31 octobre 1791.

